CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le huit septembre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
Délibérations			
	Association ASE	Désignation d'un délégué association ASE lutte	
		contre les frelons asiatiques	
	Ambroisie	Désignation d'un référent lutte contre l'ambroisie	
	Caméra vidéoprotection	Etude installation de caméras vidéoprotection	
	Cimetière	Devis columbarium	
	Redevance occupation domaine public	Redevance d'occupation domaine public France Télécom	
	Redevance occupation domaine public	Redevance d'occupation domaine public GRT Gaz	
	Acquisition karcher	Devis acquisition karcher	
	Salle des fêtes	Choix matériel espace traiteur salle des fêtes	

L'an deux mille vingt, le huit septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 31 Août 2020.

Etaient présents: Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Josette LAGORCE, Patrick RAIMBAULT, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Aurélie COMBESCOT, Régis SOUMAGNAC, Claude FEUILLET, Françoise EYMARD, Hélène DONADIER, Bertrand RAGOGNETTI, Marie-Pierre POUGET, Sébastien PRIGENT, Emmanuelle BAYLE Absents excusés: Josette LAGORCE et Marie-Catherine ROHOF (réunion du SDE 24- arrivées à 21 h 05)

Absents non excusés: Néant

Procurations: Mme ROHOF à M. FAVRETTO jusqu'à son arrivée à 21 h 05

Mme LAGORCE à M. LANSADE jusqu'à son arrivée à 21 h 05

Secrétaire de séance : M. RAIMBAULT Patrick

Le Maire ne soumet pas le compte rendu du 29 juillet 2020 à l'approbation du conseil. Celle-ci est reportée à la prochaine séance.

Néanmoins, suite à une remarque portée à sa connaissance, Monsieur le Maire demande si lors des délibérations, les noms des conseillers doivent ou non figurer au regard des votes « pour, contre, abstention ».

A l'unanimité, les conseillers sont favorables à ce que les noms figurent en fonction de leur vote.

Selon l'ordre du jour approuvé en début de séance, sont débattus et soumis à délibérations les sujets suivants :

<u>DESIGNATION D'UN DELEGUE ASSOCIATION ASE LUTTE CONTRE LES FRELONS</u> ASIATIQUES

Les candidatures de Bertrand RAGOGNETTI et Jean Luc FAVRETTO sont approuvées à l'unanimité. Délibération

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué communal auprès de l'association ASE pour la lutte contre les frelons asiatiques.

Mrs FAVRETTO Jean-Luc et RAGOGNETTI Bertrand se portent volontaires.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte ces propositions et désigne M. FAVRETTO Jean-Luc et RAGOGNETTI Bertrand comme délégués.

DESIGNATION D'UN REFERENT LUTTE CONTR L'AMBROISIE

L'ambroisie à feuille d'armoise (Ambrosia artemisiifolia L.) est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme. L'ambroisie ressemble un peu à l'<u>armoise (*Artemisia vulgaris*)</u>, mais celle-ci n'a pas sa tige velue

Pour plus d'information : <u>www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ambroisie-une-plante-hautement-allergisante-pour-lhomme</u> La candidature de Claude FEUILLET est approuvée à l'unanimité.

Délibération

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouvel élu référent auprès de la Préfecture pour la lutte contre les ambroisies.

Cet élu sera chargé de gérer et suivre la lutte contre les ambroisies sur le territoire de la Commune. Il devra en outre surveiller et détecter l'apparition de la plante, signaler ces plantes sur la plateforme interactive, contribuer au respect de la règlementation en vigueur et remonter les informations au comité départemental de coordination.

Mr FEUILLET Claude se propose comme référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la nomination de M. FEUILLET Claude en qualité de référent pour la lutte contre les ambroisies.

ETUDE INSTALLATION CAMERA VIDEOPROTECTION

Présentation du sujet par MC ROHOF

L'installation de caméras sur le domaine public de notre commune avait déjà été évoquée lors de la précédente mandature. Marie-Catherine ROHOF a adressé par mail, le 07 septembre à tous les conseillers, un tableau avec les points d'installation suggérés et provisoire des caméras.

MOTIVATION DU PROJET

Depuis plusieurs années, notre commune subit, comme ses consœurs, des actes d'incivilité tels que les dégradations de biens et de lieux, des vols, des nuisances sonores, la vente ou l'utilisation de produits illicites, le dépôt sauvage d'ordures... sur les lieux et locaux publics.

La mairie et l'école primaire ont subi plusieurs cambriolages. Le stade, le cimetière, le musée, les abris de bus ont fait l'objet de vols et dégradations. Les divers containers à verre de l'USTOM sont régulièrement agrémentés d'ordures en tout genre. Les deux roues circulent sur des lieux proscrits à cet effet, à vitesse excessive, prenant des risques (rodéo, roues arrière...) et induisent des nuisances sonores. Nos lieux publics isolés (stade, temple, terrain multisports, parking allées et rues, terrain de pétanque...) sont propices aux trafics.

L'installation de la vidéo surveillance permettrait également une cohérence de territoire avec les communes voisines telles que Lamothe-Montravel et Saint Antoine de Breuilh, déjà équipées et traversées comme nous par la D.936.

Les forces de l'ordre sont très favorables à ces installations et participent très activement notamment au choix des lieux d'installation des caméras.

Les installations de vidéo protection sont actuellement bien subventionnées de l'ordre de 50 à 60%.

La réglementation sur ce sujet est très stricte : seul le domaine public est visible, les zones de propriété privées sont totalement invisibles, l'accès à la vidéo est très limité....

Le Maire a un droit de verbalisation au vu des vidéos!

L'étude se fera en partenariat avec les financeurs publics, la gendarmerie et un fournisseur d'équipement. Le conseil délibère et vote à l'unanimité une étude complète sur ces installations.

Délibération

Afin d'assurer la sécurité des lieux et bâtiments publics, de leurs abords et des installations de voirie (mobilier urbain, jeux, équipements sportifs...), il apparaît nécessaire de prévoir la mise en place dans notre Commune de systèmes de vidéo protection.

Cela devrait permettre de réduire sensiblement les multiples incivilités subies par les administrés et la collectivité, et de renforcer la sûreté des différents sites de la Commune.

La pose et le fonctionnement du système de vidéo- surveillance se feront après conseils et supervision de la gendarmerie, dans le strict respect de la loi relative aux libertés de chacun et au respect de la vie privée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- -approuve la mise en place de systèmes de vidéo protection sur la Commune
- -autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure pour accomplir les formalités utiles à la poursuite de cette affaire

DEVIS COLUMBARIUM AU CIMETIERE COMMUNAL

De la nécessité d'agrandir l'espace du columbarium au cimetière, deux devis ont été présentés au Conseil.

Le conseil après en avoir délibéré, entre deux devis, vote à l'unanimité celui de l'entreprise LAVERGNE d'un montant de 6 595 euros car il a déjà réalisé le premier columbarium au cimetière.

Délibération

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis pour la pose d'un columbarium supplémentaire de neuf cases au cimetière communal.

-SARL Marbrerie LAVERGNE : 5 495,83 € HT soit 6 595,00 € TTC

-SARL LEYDET : 4 750,00 € HT soit 6 400,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient le devis de la Sté SARL Marbrerie LAVERGNE pour un montant de 6 595,00 € TTC.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FRANCE TELECOM

Délibération et vote obligatoire pour la perception de la redevance due par France télécom pour la présence de ces installations sur 20 km 650 dans la commune.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité l'acceptation de la perception de cette redevance due par France Télécom à la commune soit 2170 euros.

Délibération

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public due annuellement par les gestionnaires des réseaux télécom.

	PA	PATRIMOINE TOTAL HORS EMPRISE DU DOMAINE AUTOROUTIER						
Liste des Communes		Artère aérienne (km)	Artère en sous- sol (km)		Emprise au sol m²			
	Année		Conduite	câble enterré	Total	Armoire		
MONTCARET	2020	20,620	12,710	11,565	24,275	0,50		
TOTAL								

Année $2020 = (20,620 \times 55,54 = 1145,23) + (24,275 \times 41,65 = 1011,05) + (0,50 \times 27,77 = 13,88) =$ **2170,16** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces redevances.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRT GAZ

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la redevance due par GRDF concernant l'occupation du domaine public Cette redevance serait de 0.00 euro.

Le conseil prend acte de cette information qui ne nécessite pas de délibération.

ACQUISTION D'UN KARCHER THERMIQUE

La nécessité d'avoir un karcher à moteur est justifié pour effectuer des nettoyages sans la contraint d'un fil électrique. Monsieur RABOISSON demande si le karcher est muni d'un furet pour l'utiliser à l'assainissement Le conseil approuve cet achat d'un karcher thermique avec un furet.

CHOIX DU MATERIEL ESPACE TRAITEUR SALLE DES FETES

Patrick RAIMBAULT présente les projets matériels et coûts pour le nouvel espace traiteur contigu à la salle des fêtes. Les fournisseurs contactés sont :

FROID CUISINE 24660 Coulounieix-Chamiers réseau GIF

EQUIPFROID 19000 TULLE réseau EUROCHEF

SAS PERIGORD FROID 24750 Boulazac réseau GASEL

Entreprise VAUDOU 24350 Tocane-Saint-Apre

BALZAC FROID 47310 Sainte-Colombe-en-Bruilhois

Seuls les deux premiers ont répondu.

Cette présentation est basée sur la proposition Froid Cuisine 24 suite au devis du 21 janvier, négociés et précisés en août. Ces conclusions ont été débattues en réunion du Maire et adjoints du 25 août et à la commission travaux (avec remise du devis détaillé) du 04 septembre 2020.

L'ensemble du matériel comprenant : 1 armoire frigorifique positive, 1 armoire frigorifique négative, 4 tables inox, une cuisinière électrique 4 plaques avec four, 2 chariots inox à débarrasser (2 et 3 plateaux, charge de 50kgs par plateau), 1 table inox adossée, 1 lave-main avec dosseret, 1 ensemble pour hotte et extraction de fumée, 1 centrale de nettoyage et désinfection, 3 portes sacs poubelles, 1 ensemble inox lave-vaisselle à capot + table avant et après, 1 armoire réfrigérée à bouteilles, représente un montant TTC de 26327 €

Un tableau avec quelques détails et des photos des matériels sont présentés au Conseil.

Après délibération, le Conseil donne une suite favorable à ce projet : 14 pour, 1 abstention Jean Luc Raboisson). Monsieur RAIMBAULT demande à M. RABOISSON de justifier son vote. Monsieur RABOISSON répond qu'il n'a pas pris connaissance des documents auparavant et que dans ce cas il n'est pas une machine à voter.

Délibération

M. RAIMBAULT présente au Conseil une proposition de matériel de la Sté Froid Cuisine 24 pour l'agencement de l'espace traiteur à la salle des fêtes.

Cet agencement comprend:

-1 armoire frigorifique positive, 1 armoire frigorifique négative, 4 tables inox, 1 cuisinière électrique 4 plaques avec four, 2 chariots inox à débarrasser (2et 3 plateaux, charge de 50 kg par plateau), 1 table inox adossée, 1 lave-main avec dosseret, 1 ensemble pour hotte et extraction de fumée, 1 centrale de nettoyage et désinfection, 3 portes sacs poubelles, 1 ensemble inox lave-vaisselle à capot +table avant et après, 1 armoire réfrigérée à bouteilles.

Le coût estimé de ce matériel est de 26 327 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 14 voix Pour et 1 abstention (M. RABOISSON) le choix de cet équipement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'installation du nouveau conseil de communauté a été reportée du fait de l'annulation des élections par le Préfet. Pour éviter d'engager une procédure administrative très longue, le conseil qui avait été élu a préféré donner sa démission dans sa totalité. De nouvelles élections ont eu lieu le lundi 07 septembre 2020.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

SDE 24 : proposition de travaux du mandat

Le syndicat d'électricité départemental avait réalisé une étude des installations de la commune. Il en ressort un besoin important (vétusté, consommation élevée...) de changement et modernisation soit de poteaux soit de foyers lumineux.

Le conseil donne tout pouvoir au Maire pour procéder à l'inscription au programme des travaux de la compétence du syndicat (SDE) qui s'étalera sur plusieurs années.

Travaux salle des fêtes : choix rampe accès

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la nécessité d'installer une rampe pour l'accès à la terrasse fournisseur de l'espace traiteur de la salle des fêtes au lieu d'un escalier de neuf marches. Le conseil cautionne ce choix.

COMMUNICATION

<u>Marie Pierre POUGET</u> souhaite d'ailleurs que la participation citoyenne à la vie en société soit rappelée, comme par exemple les arrêtés du Maire concernant les incivilités, le bon usage des poubelles et des containers, des chiens errants...

QUESTIONS DIVERSES

Interventions libres de chaque Conseiller.

Emmanuelle BAYLE et avec l'unanimité du conseil voudrait que soit rappelés à leur responsabilité, les Parents qui laissent leurs enfants pratiquer des incivilités, des dégradations plus ou moins grandes, des acrobaties à vélo ou en scooter ou moto en milieu de la chaussée... Ces pratiques, dans les abris bus, les routes, le city sport, le stade et ses bâtiments... sont inadmissibles et dangereuses.

Le risque est pour eux-mêmes, pour les autres enfants, les personnes âgées, et tous.

<u>Jean Luc RABOISSO</u>N ajoute à ce sujet qu'une partie de solution pour faire respecter lois et règlementations pourrait être la création d'une « Police Intercommunale » créée sous l'égide de la Communauté de communes.

<u>Sébastien PRIGENT</u>: demande à nouveau la fermeture du stade, tout en laissant un passage pour ceux qui souhaitent courir, marcher. Ceci empêcherait que le terrain ne soit pris trop souvent pour un espace de moto ou auto – cross et autres occupations inadaptées.

<u>Claude FEUILLET</u> a participé dans les communes proches à différentes animations de genres très divers, conviviales, pour tous publics. Ne pourrait-on pas organiser à Montcaret quelques activités de ce genre, originales pour ne pas faire concurrence aux communes voisines.

<u>Marie Pierre POUGET</u> fait un résumé d'une réunion de la commission tourisme de la communauté de communes à laquelle elle a participé.

Les offices de tourisme dans les petites communes ont disparu du fait principalement de l'accès plus aisé à toute information sur internet, téléphone...

Il faut de ce fait savoir mettre en valeur nos atouts d'une autre façon en multipliant les partenariats avec les communes proches (communication croisée vers la population...), se rapprocher de l'office de tourisme plaque tournante qui nous concerne (Bergerac) d'autant dit Marie-Catherine ROHOF que nous participons à son financement!

L'ensemble du conseil regrette et ne comprend pas qu'en période de circulation des touristes, le Musée de Montcaret fut fermé pendant le mois d'août !!

Marie Catherine ROHOF informe que l'école compte cette année 105 élèves.

Marie-Catherine ROHOF présente un compte rendu de la réunion du SDME 24 (syndicat départemental de l'eau potable) de début de soirée (avec Colette LAGORCE) : le forage du « Jourget » en cours d'activité pour puiser l'eau doit être révisé ; un second sera mis en œuvre à partir du 15 septembre au lieudit « Pinta » ; après rénovation du premier, les deux resteront en activité.

<u>Aurélie COMBESCOT</u> fait part de difficultés à la mise en place du protocole « covid » pour l'occupation de la salle du judo, obligation nationale pour pouvoir ouvrir l'activité. Ce protocole est bâti sur celui de la fédération de judo. Le Conseil demande à chacun d'œuvrer positivement afin de ne pas rendre plus difficile la situation, qui en cas de manquement pourrait entrainer la fermeture de la salle.

<u>Bertrand RAGOGNETTI</u> demande qui est ce bus qui s'arrête régulièrement le matin sur les parkings des commerces sur la D936 et qui présente un danger.

(codicille : depuis le Conseil ce problème est résolu, le bus ne devant s'arrêter plus qu'une fois par mois à cet endroit).

<u>Jean Luc RABOISSON</u> interpelle les Conseillers sur l'utilisation par des entreprises des bouches à incendie (eau potable du réseau public) pour, soit humidifier le calcaire employé sur les routes pour mieux le compacter, soit pour procéder aux hydrocurages et autres...

Les quantités représentent plusieurs milliers de m3 d'eau (hors les fuites) payés par le contribuable.

Cette pratique est-elle légale ? Les entreprises ne devraient-elles pas payer l'eau consommée ou au moins utiliser de l'eau non potable ?

Marie Catherine ROHOF relance l'idée de création d'une « Boite à Livres » endroit fermé, mis à disposition gratuitement du public pour prendre un livre puis le ramener et en échange en déposer pour alimenter cette bibliothèque de rue. Jean Luc RABOISSON propose comme lieu l'ancien « parc à cochons »

Le projet va être remis dans les mains de la commission Culture, à évoquer avec les responsables de la bibliothèque.

<u>Marie-Pierre POUGET</u> demande que la liste des habitants de la commune désignés pour participer à la commission communale des impôts soit publiée.

Plus aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 25

Le Maire,		
	Jean-Thierry LANSADE	

Les Conseillers Municipaux,

Les conseniers widineipaux,		
Jean-Luc FAVRETTO	SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE	FEUILLET Claude	
RAIMBAULT Patrick	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine	DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre	RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc	PRIGENT Sébastien	
COMBESCOT Aurélie	BAYLE Emmanuelle	